

AUTORISATION UNIQUE

Modification non substantielle

La préfète de la Somme donne acte à la société MSE Les Rosières, dont le siège social est sis 215 rue Samuel Morse - Le Triade II - 34000 MONTPELLIER, de sa déclaration du 17 décembre 2019 concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant huit éoliennes, situé sur le territoire des communes de LIHONS et VERMANDOVILLERS.

La modification concerne, d'une part, le changement de modèle d'éolienne (modèle GAMESA G114 d'une puissance unitaire nominale de 2,625 MW, plus faible que celle des autres modèles retenus initialement) et d'autre part, le déplacement de quelques mètres de l'éolienne E5.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Amiens, le 4 JUIN 2020

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Myriam GARCIA